

L'année scolaire 2016-2017 verra se mettre en place le DNB (Diplôme National du Brevet) nouvelle formule. Parmi les nouveautés, la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre et la technologie sont désormais évaluées lors d'une épreuve terminale mais surtout le contrôle continu ne tient plus compte des moyennes obtenues dans les différentes disciplines. En effet c'est le niveau d'acquisition dans les différentes composantes du nouveau socle qui entre en jeu. Le document ci-dessous (consultable également sur le site du collège) vous présente ces nouvelles modalités.

1) TROIS ÉPREUVES

Épreuve 1 écrite « Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Technologie » [3 h].

*2h pour la discipline « Mathématiques » comportant un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes.

*1h pour **deux** disciplines parmi les trois suivantes: Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre et Technologie. Ces deux parties de l'épreuve 1 auront un thème commun en fil rouge.

Épreuve 2 écrite « Français, Histoire et Géographie, Enseignement moral et civique » [5 h].

- **Matin** : Analyse et compréhension de textes et de documents, maîtrise de différents langages

2h : Questionnaire portant sur l'Histoire et Géographie, Enseignement moral et civique ;

1h: Questions portant sur un texte pour la discipline Français.

- **Après-midi** : Rédaction et maîtrise de la langue

0h30 : Dictée et Réécriture ;

1h30 : Rédaction.

Ces deux parties de l'épreuve 2 auront un thème commun en fil rouge, des questions identifiées pour chaque discipline.

Une épreuve orale.

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien maximum) remplacera l'oral d'Histoire des arts. L'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, avenir et citoyen.

La qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points.

L'élève choisit le projet qu'il souhaite présenter. L'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour l'autre moitié des points.

2) LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE.

Le nouveau socle compte huit domaines déclinés ci-dessous :

D1.1	Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
D1.2	Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
D1.3	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
D1.4	Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
D2	Les méthodes et outils pour apprendre
D3	La formation de la personne et du citoyen
D4	Les systèmes naturels et les systèmes techniques
D5	Les représentations du monde et l'activité humaine

Dans le nouveau brevet, c'est le niveau d'acquisition dans chacun de ces huit domaines qui apporte un certain nombre de points, arrêtés en fin du troisième trimestre:

Pour une :

-  Maîtrise insuffisante : 10 points
-  Maîtrise fragile : 25 points
-  Maîtrise satisfaisante : 40 points
-  Très bonne maîtrise : 50 points

Le contrôle continu peut donc apporter 400 points.

Le contrôle final représente 300 points (Le Français, l'Histoire-Géographie et l'Enseignement Moral et Civique sont évalués sur 100 points, Les Mathématiques, SVT, Physique-Chimie et la Technologie sont évaluées sur 100 points et enfin l'épreuve orale est évaluée sur 100 points). L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700 points possibles.

Il obtient la mention :

-  *assez bien* s'il cumule plus de 420 points soit 12 sur 20,
-  *bien* s'il cumule plus de 490 points soit 14/20,
-  *très bien* s'il cumule plus de 560 points soit 16/20.

A RETENIR

Le DNB et le DNB PRO se déroulent de la même manière. Les deux examens comportent les mêmes épreuves, avec toutefois une adaptation des contenus pour le DNB PRO afin de répondre au potentiel d'élèves à profil scolaire plus fragile...

C.F.G. (Certificat de Formation Générale)

Le C.F.G. est proposé à certains élèves des classes de Troisième. Il atteste d'un niveau de formation générale à la fin de la scolarité obligatoire.

Il valide l'aptitude du candidat à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel. Il garantit l'acquisition de compétences au moins de fin de cycle 3 et d'un certain nombre d'autres du cycle 4 du socle commun de connaissances et compétences.

L'évaluation des candidats s'effectue à partir des programmes et référentiels du socle commun de connaissances et compétences afférentes aux cycles 3 & 4.

Une **épreuve orale de 20 minutes** permet d'apprécier les aptitudes à la communication orale, aux relations sociales ainsi que sa capacité à exposer son expérience personnelle et à se situer dans son environnement social ou professionnel. Le dossier, préparé par le candidat, qui ne doit pas dépasser 6 pages, est élaboré à partir de l'expérience professionnelle ou de stage(s) de formation ou de centres d'intérêts personnels. Sa rédaction implique l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.